

L'exemple français d'Unis-Cité

En mars 2010 a été créé un nouveau dispositif de service civique en France. Héritier de réformes successives, il poursuit de nombreux objectifs : contribution à la cohésion nationale et au renforcement de la mixité sociale, tout en favorisant l'intégration sociale, économique et politique des jeunes. L'exemple de l'association Unis-Cité, engagée depuis 1994 dans la promotion et la mise en œuvre d'un programme de service ouvert à des jeunes aux origines sociales et aux trajectoires variées, montre les usages que font les jeunes de ce dispositif et ce que cette expérience peut leur apporter.

VALÉRIE BECQUET

Le service civique, tel qu'il existe en France depuis 2010, est le résultat d'une succession d'hésitations concernant l'instauration d'un service alternatif au service national obligatoire aboli en 1997. Alors qu'en Italie, la suppression de la conscription a donné lieu à la mise en place d'un service civil d'ampleur et qu'en Allemagne, les formes civiles du service national sont particulièrement développées et perdurent à la récente fin du service militaire, en France, les dispositifs ont été multipliés sans grande cohérence et peu développés pour des raisons budgétaires. D'un côté, les discours insistent sur la nécessité que les jeunes fassent un service civique, le plus souvent en référence aux fonctions sociales généralement attribuées au service national ou affirment qu'il répond à leur « désir d'engagement » et, de l'autre, la mise en œuvre par les pouvoirs publics est d'inégale qualité ne contribuant pas nécessairement à sa légitimation auprès des jeunes. Cependant, le service civique constitue un cadre d'expérience spécifique, qui conduit les jeunes de seize à vingt-cinq ans à réaliser des missions d'intérêt général pendant six à douze mois en contrepartie d'une indemnité¹. Unis-Cité est un des opérateurs du service civique en France. Depuis 1994, cette association défend un programme de service en équipe ouvert à des jeunes d'origines sociales et culturelles différentes. Après avoir présenté les principales évolutions du service civique, l'exemple d'Unis-Cité permettra d'analyser le profil et les démarches des jeunes à l'égard de l'engagement volontaire (Becquet, 2011).

¹ L'indemnité est de 547 euros nets par mois (446 euros pris en charge par l'État et 101 euros par l'organisme d'accueil). Elle peut être majorée de 100 euros nets sur critères sociaux. Le statut donne droit à l'assurance-maladie et le temps de service est validé pour la retraite (www.service-civique.gouv.fr).

DU SERVICE NATIONAL AU SERVICE CIVIQUE

Dès les années soixante, les modalités de réalisation du service national ont été diversifiées dans une logique de gestion des flux d'appelés et de maintien de l'acceptabilité sociale de la conscription. Progressivement les formes civiles du service national ont été développées et ont constitué des occasions pour les appelés ne souhaitant pas servir dans un cadre militaire. Ont ainsi été instaurées et inscrites dans le Code du service national les formes civiles légales (par exemple le service de la coopération en 1965), les formes militaires à finalités civiles ou protocoles² et les formes militaires « atypiques » (par exemple les scientifiques du contingent en 1963)³, auxquelles il convient d'ajouter le service national de l'objection de conscience, créé en 1963, puis réformé en 1983⁴. Elles ont, au fil des années, concerné un nombre croissant de jeunes. Ainsi, en 1995, près de 13 % des appelés soit 32 844 jeunes effectuaient leur service national sous une forme civile. Néanmoins, leur accès était relativement ségréatif. Les démarches administratives et les compétences réclamées pour y accéder ont eu tendance à profiter aux diplômés de l'enseignement supérieur. Cette situation, comme le souligne Alain Marsaud dans son rapport sur les formes civiles, avait tendance à remettre en cause le principe d'égalité censé définir la conscription, « mais l'inégalité la plus évidente réside dans le niveau scolaire exigé pour tenir les emplois pourvus par l'une ou l'autre forme civile de service » (Marsaud, 1994).

Au moment de la réforme du service national, en 1997, l'idée de créer un service alternatif est examinée. La réforme doit en fait parvenir à concilier trois objectifs : supprimer la ressource en appelés sur le plan militaire, maintenir le traditionnel lien armée-nation, mais aussi, remplacer les appelés qui occupaient sous une forme civile ou militaire des postes dans les administrations, le tout dans un contexte de réduction budgétaire. Le 28 mai 1996, Jacques Chirac présente les contours du nouveau service national (service national universel). Le principe de la conscription est maintenu au travers du recensement des jeunes à seize ans et de la participation à une journée d'appel de préparation à la défense⁵.

Des volontariats militaires et civils sont créés. Ils visent « à apporter un concours personnel et temporaire, et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la nation », et s'effectuent dans les domaines de la « défense, de la sécurité et de la prévention » ; de la « cohésion sociale et de la solidarité », et, de la « coopération internationale et de l'aide humanitaire⁶ ». L'adoption de la loi sur les volontariats civils prendra deux ans dans un contexte d'alternance

2 La signature de protocoles entre le ministère de la Défense et divers ministères permettait de mettre des appelés à leur disposition.

3 Cette classification est proposée par Jean Bastide, *Les formes civiles du service national*, Conseil économique et social, 1995.

4 Ce n'est qu'en 1983 que le service national de l'objection de conscience devient une forme civile du service national au même titre que les autres. Une nouvelle législation est adoptée assouplissant les conditions d'accès.

5 Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997. L'appel sous les drapeaux est suspendu pour les hommes nés après le 31 décembre 1978. Il peut être rétabli « à tout moment par la loi dès lors que les conditions de la défense de la nation l'exigent ou que les objectifs assignés aux armées le nécessitent ».

6 Ces trois domaines recouvrent ceux des anciennes formes civiles du service national.

politique (loi du 14 mars 2000). Les textes d'application spécifiques aux trois domaines sont progressivement publiés entraînant une différenciation entre les volontariats civils et témoignant, au travers des financements publics mobilisés et des conditions de mise en œuvre, d'un engagement gouvernemental très inégal en leur faveur. C'est principalement le volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité qui pâtit de cette situation. Concurrencé par la création du dispositif « emplois jeunes » par la gauche, il est également considéré par les associations comme inadapté à leurs besoins (CNVA, 2003). En 2006, les volontariats civils touchent environ 6 500 jeunes dont près de 70 % effectuent un volontariat international en entreprise. Au final, cette réforme n'a pas débouché sur la création d'un service alternatif au service national.

Les décisions prises à partir de 2004 ne vont pas nécessairement clarifier la situation. Deux contrats de volontariat sont créés pour répondre aux demandes des associations qui n'étaient pas satisfaites du cadre réglementaire existant : le contrat de volontariat international pour les ONG en février 2005 et le contrat de volontariat associatif pour les associations en mai 2006. Ces deux lois ont en commun de dessiner les contours d'un nouveau type de contrat de droit privé permettant de prendre en charge juridiquement des activités qui ne relèvent ni du « salariat » ni du « bénévolat ». Ces contrats ne s'adressent pas spécifiquement aux jeunes et sont institutionnellement déconnectés des volontariats civils du service national universel⁷. Ainsi, au moment où est annoncée l'instauration d'un service civil volontaire, les offres dans ce secteur sont particulièrement morcelées et ont été structurées selon des logiques différentes.

La création de ces contrats, en particulier le contrat de volontariat associatif, va entrer en collision avec la mise en place du service civil volontaire. Ce service est une des mesures prises en référence aux émeutes urbaines de l'automne 2005 (Le Goaziou, Mucchielli, 2006). Sous cette appellation sont agrégés plusieurs dispositifs, dont la plupart existaient déjà⁸ : les volontariats civils, les contrats de volontariat et des dispositifs d'insertion. Cependant, le recours à l'expression « service civil » pour les englober a une fonction symbolique car elle renvoie au rôle d'intégration républicaine prêté au service national obligatoire. C'est d'ailleurs autour de l'équation entre la suppression du service national, la situation des jeunes, en particulier, des « jeunes des banlieues » et la création de ce label que la question du service civil devient à partir de l'automne 2005 et pendant toute la campagne présidentielle de 2007 un objet de débat. Mobilisant des références à la « cohésion nationale » et à la « cohésion sociale », mêlant les figures de la « jeunesse dangereuse » à celle de la « jeunesse ressource » (Loncle, 2010), le service civil est alors présenté comme un instrument d'action publique approprié pour appréhender la situation des jeunes générations.

7 Cette déconnexion est relative dans le sens où leur création est en partie liée à la réforme du service national et, aux yeux des acteurs associatifs, à l'inadaptation des volontariats civils.

8 Loi n° 2000-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.

Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy en avril 2007, qui était en faveur d'un service civique obligatoire de six mois, la question est restée d'actualité. La rédaction d'un rapport a été confiée en 2008 à Luc Ferry, président du Conseil d'analyse de la société (Ferry, 2008), mais n'a pas débouché sur un engagement gouvernemental. Ce n'est qu'en 2009 avec la nomination de Martin Hirsch à la fonction de haut commissaire à la jeunesse que la décision est prise de remplacer le service civil volontaire par un service civique devant bénéficier d'un engagement gouvernemental plus important. Mandaté par le président de la République pour en définir les contours, il intègre ce projet à la réflexion de la Commission de concertation sur la politique de jeunesse qui rend public en juin 2009 un livre vert : *Reconnaitre la valeur de la jeunesse*. Le service civique est officiellement créé par la loi 201-241 du 10 mars 2010.

UN EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE : UNIS-CITÉ

Unis-Cité a développé un programme de service civique qui comporte certaines spécificités. Tout d'abord, l'association défend un principe de mixité sociale. Les volontaires sont issus d'origines sociales et culturelles diversifiées et de niveaux scolaires variés. Ensuite, les volontaires travaillent en équipe de huit ou quatre jeunes et interviennent au sein de structures (associations, collectivités locales ou établissements publics) partenaires d'Unis-Cité. En leur sein, ils réalisent des projets de solidarité de proximité (accompagnement de personnes sans domicile, distribution de repas, rénovation de foyers d'accueil, etc.), de promotion de l'environnement (nettoyage d'espaces naturels, réalisation d'actions de sensibilisation, etc.), d'animation locale (réalisation d'animations en direction des enfants, accompagnement scolaire) ou d'intervention auprès de publics spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées, etc.). Enfin, comme requis dans le dispositif « service civique », Unis-Cité assure une formation citoyenne et propose un accompagnement de la définition du projet professionnel. Les choix opérés par cette association la distinguent des autres associations qui accueillent des volontaires en service civique. Par exemple, si, dans les documents officiels, les structures d'accueil sont invitées à « veiller à la diversité de profils des jeunes », les quelques données disponibles montrent que la mixité sociale n'est pas toujours une réalité. Ainsi, l'enquête réalisée en 2008 par la conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) auprès d'un échantillon de volontaires fait apparaître qu'ils sont majoritairement issus des catégories socioprofessionnelles supérieures et sont diplômés de l'enseignement supérieur⁹. Les récentes données diffusées par l'Agence du service civique ne comportent pas de données sur l'origine sociale des volontaires. Elles laissent apparaître que les diplômés du supérieur y sont très présents (40 %), mais que les jeunes d'un niveau inférieur ou égal au baccalauréat y ont aussi accès (respectivement 24 % et 36 %)¹⁰. Qu'en est-il à Unis-Cité ? L'enquête quantitative réalisée depuis 2006 auprès de l'ensemble

⁹ L'enquête a été réalisée auprès de 373 volontaires issus de trois associations (CPCA, 2009).

¹⁰ *Quelques faits marquants sur le service civique un an après sa création*, Agence du service civique, mars 2011. Les données portent sur 5375 volontaires.

des volontaires comporte de nombreuses informations sur leur profil, leurs usages du service civique et les apports de cette expérience¹¹.

UN RECRUTEMENT SOCIAL HÉTÉROGÈNE

La construction de promotions de volontaires socialement mixtes n'est nullement évidente et suppose de « forcer » les fonctionnements sociaux. En effet, l'analyse du profil des jeunes engagés dans le service civique ou dans d'autres types de services volontaires, comme le service volontaire européen ou le volontariat de solidarité internationale, met en évidence que le recrutement s'opère fréquemment aux dépens des jeunes peu qualifiés ou issus de milieux populaires. L'existence d'un programme de service volontaire européen court terme à destination des « jeunes ayant moins d'opportunités » (Jamo) témoigne d'un accès inégalitaire des jeunes à ce type de dispositif d'engagement. Dans le cas d'Unis-Cité, la diffusion de l'information et le recrutement des volontaires sont opérés dans la perspective d'aboutir à une certaine mixité sociale. Plusieurs réseaux de partenaires sont mobilisés, dont les professionnels de l'insertion intervenant auprès des jeunes en difficulté, et la présentation de l'association valorise tout autant le contenu et les apports du programme que le profil des jeunes qui s'y engagent depuis de nombreuses années. Au cours du recrutement, une attention est portée à l'équilibre entre les différents profils, motivations et parcours individuels. Sans pour autant considérer que l'association applique une politique de quota, elle fait preuve d'une vigilance dans la construction de ses promotions. L'analyse du profil social des quatre dernières promotions de volontaires permet de mettre en évidence les effets de ce processus¹².

Depuis 2006, les promotions sont plutôt féminines, entre 60 et 71 % selon les années. Les candidatures l'étant davantage, être un homme constitue presque un atout pour les candidats. Cette tendance est moins accentuée au niveau national, les femmes représentant 57 % des volontaires en service en 2011¹³. Cette différence résulte probablement des missions proposées par Unis-Cité qui attirent entre autres des jeunes femmes désireuses de travailler dans le secteur social. Ce sont les 18-23 ans qui constituent l'essentiel des effectifs recrutés : entre 39 et 44 % pour les 18-20 ans et 42 et 46 % pour les 21-23 ans. S'il existe un équilibre entre les deux premières tranches d'âge, les plus de vingt-trois ans sont nettement moins présents à Unis-Cité pour des raisons liées à leur situation personnelle (recherche d'une insertion professionnelle ou d'une amélioration de la situation professionnelle), au service civique (encore inégalement reconnu dans les milieux professionnels) ou au projet d'Unis-Cité. De manière concomitante, les diplômés de l'enseignement supérieur sont moins nombreux (environ 25 %) que les titulaires du baccalauréat (environ 40 %) ou de diplôme

¹¹ Les volontaires remplissent trois questionnaires complémentaires : un au début de leur service, un à la fin et un dernier six mois après la fin de leur service.

¹² L'enquête a porté en 2006-2007 sur 515 volontaires, en 2007-2008, sur 816 volontaires, en 2008-2009, sur 799 volontaires et en 2009-2010 sur 840 volontaires.

¹³ Source : Agence du service civique.

mes infra-baccalauréat et que les non-diplômés (environ 35 %). Avant leur service civique, selon les promotions, entre 32 et 39 % des volontaires étaient scolarisés (fin d'études secondaires ou en cours ou fin d'études supérieures), entre 41 et 57 % à la recherche d'une formation ou d'un emploi, le restant étant salarié, principalement en contrat à durée indéterminée.

Concernant leurs motivations, les volontaires ont en commun de s'inscrire dans une logique altruiste. Ils souhaitent « agir concrètement et être utile », et « aider les autres, les personnes en difficulté ». Ils se réfèrent directement aux principes valorisés par Unis-Cité, en particulier le principe d'utilité sociale. Cette démarche d'engagement est le plus souvent articulée à deux logiques qui arrivent alternativement en seconde ou troisième position selon les années : la logique de formation et la logique de parcours. La première renvoie à une volonté d'acquérir des compétences ou une « première expérience professionnelle » et de « découvrir le monde associatif », et la seconde correspond davantage à une volonté de changer une situation, en particulier de reprendre une activité, ou de faire une parenthèse dans son parcours (« pour prendre le temps de réfléchir à [s]on avenir »). Dans les deux cas, le service civil est appréhendé comme une contribution à la construction de la trajectoire individuelle et y joue un rôle de régulateur. En revanche, la logique citoyenne, renvoyant à la défense d'idées ou de valeurs ou à l'accomplissement d'un devoir citoyen est minoritaire chez les volontaires. Ces termes ne semblent pas faire écho à leur démarche, ces derniers préférant se référer à l'altruisme.

Les données sur le profil des volontaires permettent de dégager des usages du service civique. Trois grands types de volontaires ressortent des enquêtes. Les *jeunes précaires* (entre 37 et 41 % selon les années) : ce sont principalement des jeunes hommes, âgés de 21 à 23 ans, peu ou pas diplômés, plutôt issus des milieux populaires et qui résident dans des grands ensembles urbains. Ils n'ont pas d'idée précise de leur métier futur et de même n'en ont pas sur leur activité post-service civique. Ils étaient d'ailleurs plus souvent que les autres volontaires en recherche d'emploi avant le service. Ils sont clairement dans une logique de parcours, déclarant en majorité « rechercher une orientation professionnelle » pendant leur volontariat. Quand ils débute leur service, ils expriment des attentes en termes de clarification de leur projet professionnel. Les *futures professionnelles du secteur social* (environ 35 %) : ce sont des jeunes femmes qui ont entre 18 et 20 ans et sont titulaires d'un baccalauréat général ou professionnel. Elles ont parfois entamé des études supérieures qui n'ont pas été concluantes et cherchent désormais à entrer dans une école de travail social pour devenir monitrice ou éducatrice spécialisées, assistante sociale, etc. Elles se situent à la fois dans une logique altruiste, en lien avec leur projet professionnel et dans une logique de formation, la réussite du concours supposant qu'elles acquièrent de l'expérience, mais aussi de la « maturité personnelle ». Elles pensent y parvenir à travers les missions qu'elles réaliseront, en particulier l'aide qu'elles apporteront aux autres et les expériences qui en résulteront. Les *diplômés du supérieur* (entre 25 et 27 %) : ce sont les volontaires les plus âgés qui ont terminé leurs études et sont diplômés (bac + 3 à 5). À la fin de leurs études supérieures, ces volontaires sont dans deux situations : soit ils s'interrogent sur le métier

qu'ils souhaitent exercer et utilisent le service civique pour y réfléchir (logique de parcours), soit ils éprouvent des difficultés à trouver un emploi et utilisent le service civique pour acquérir de l'expérience (logique de formation). Leur projet de fin de service est tourné vers la formation ou vers l'emploi.

LA PLACE DU SERVICE CIVIQUE DANS LES PARCOURS

Si l'analyse des profils met en évidence des démarches différentes à l'égard du service civique, celle de leur situation et de leurs projets éclaire l'inscription du service civique dans leur parcours. Les volontaires ont été interrogés sur ce qu'ils auraient fait s'ils n'avaient pas fait de service et sur ce qu'ils envisageaient de faire à la fin de leur service. Ces deux questions ne se recouvrent pas, l'une indiquant les alternatives au service au moment du choix de l'effectuer et l'autre indiquant les projets à moyen terme (à six ou neuf mois).

Concernant les alternatives au service, en tenant compte de la situation avant le service, les réponses mettent en évidence que les volontaires auraient soit maintenu ou changé leur situation, soit été dans une situation d'incertitude. Dans le premier cas, le service est une opportunité pour changer d'activité, mais ne remet pas en cause la situation antérieure alors que, dans le second cas, il est une possibilité parmi d'autres dans un contexte de changement lié à la fin d'une activité ou à une insatisfaction quant à l'activité, qu'il s'agisse des études ou d'un emploi. Les volontaires scolarisés avant leur service se situent plutôt du côté d'un changement de situation avec le projet de trouver un emploi. La scolarisation est également envisagée, mais elle recouvre deux situations: la poursuite de la formation initiale et la préparation d'un concours (de 13 à 17 % selon les années) dans le cas des volontaires qui souhaitent par exemple intégrer une école de travail social pour devenir moniteur éducateur ou éducateur spécialisé. Le changement de situation structure également le choix des anciens salariés qui ne semblaient pas satisfaits de leur situation professionnelle et cherchaient à changer de travail ou à reprendre une formation. Il en est de même pour les jeunes inactifs qui auraient principalement cherché un emploi s'ils n'avaient pas fait de service civique. Ces jeunes sont le plus souvent en recherche d'orientation professionnelle et découvrent le service grâce aux missions locales. Ainsi, quelle que soit la direction prise — les études ou l'emploi — le service correspond davantage à un moment de bifurcation dans les parcours des volontaires et se présente comme une alternative à un autre projet.

Si les volontaires se situent dans une démarche de changement par rapport à leur situation antérieure, connaître leur projet de fin de service permet de savoir comment ils appréhendent l'avenir et si leur projet correspond ou pas à celui envisagé s'ils n'avaient pas fait de service civique. Globalement, les volontaires qui auraient poursuivi leurs études, fait une formation ou préparé un concours s'ils n'avaient pas fait de service s'inscrivent dans une continuité de projet alors que les volontaires qui auraient cherché un emploi s'ils n'avaient pas fait de service envisagent aussi de reprendre une formation à la fin de leur service. Dans leur cas, le service prend place dans un parcours plutôt incertain

reposant sur une hésitation entre continuer à se former et travailler. Les incertitudes des volontaires quant à leur avenir s'expriment également à travers le choix des items « non, aucune idée » et « non, mais le service va m'aider à y réfléchir ». Pour les volontaires qui déclaraient avoir un projet alternatif, entre un quart et un tiers d'entre eux pensent que cette expérience va aussi leur permettre d'y réfléchir. Ainsi, ils se donnent la possibilité de revoir la direction qu'ils veulent prendre dans quelques mois. Quant aux volontaires scolarisés, salariés ou inactifs qui n'avaient pas de projet alternatif au service, leur attente à l'égard du service est réelle : entre 39 et 49 % d'entre eux pensent qu'il va les aider à clarifier leur situation. Dans les deux cas, le service civique s'inscrit clairement dans une logique de parcours. Il est soit un temps de réflexion sur un projet inégalement défini ou difficile à réaliser en raison d'exigences propres à la formation ou au travail visés, soit un temps de construction du projet de formation ou d'insertion professionnelle.

LES APPORTS DU SERVICE CIVIQUE

Les apports de l'expérience volontaire ont été étudiés en référence aux objectifs du dispositif, à savoir l'engagement et l'insertion professionnelle des jeunes. Les missions réalisées au cours du service civique, le travail en équipe et le suivi de modules de formation contribuent à l'acquisition de connaissances et de compétences, et à la clarification du projet post-service.

Concernant la dimension civique de l'expérience volontaire, les jeunes étaient interrogés au début et à la fin de leur service sur leur participation électorale, leurs pratiques associatives et leur rapport aux institutions. Leur expérience politique est à l'image de celle des jeunes Français. Les « jeunes précaires » témoignent d'une réelle distance à l'égard de la politique et d'une faible expérience d'engagement alors que les deux autres types — les « futures professionnelles du social » et les « diplômés du supérieur » — ont une attitude plus positive et une expérience d'engagement plus diversifiée. La contribution du service à leur socialisation politique est relative. Tout d'abord, les volontaires ont partiellement amélioré leur connaissance des institutions. La progression la plus forte concerne les institutions européennes et les collectivités locales. En revanche, ces acquis ne se traduisent pas nécessairement par une augmentation de la confiance dans les institutions. Ils ont également une meilleure compréhension des faits sociaux, ce qui est probablement lié à leur fréquentation de structures d'action sociale. Enfin, ils témoignent à la fin de leur service de réelles velléités d'engagement dans le secteur associatif. 86 % des volontaires estiment qu'il a eu une influence forte sur leur connaissance de la vie associative et 68 % sur leur envie d'agir, 71 % déclarant vouloir devenir bénévoles. Le service civique contribue à l'intégration politique des volontaires principalement en ce qui concerne la formation du jugement critique et la perception de l'utilité de l'action collective.

Concernant la dimension professionnelle de l'expérience volontaire, les jeunes étaient interrogés sur les apports de l'accompagnement professionnel et leur projet post-service. Au début de leur service, quasiment tous les volontaires ont une connaissance des techniques de recherche d'emploi (CV ou entretien de recrutement) qu'ils ont généralement apprises par eux-mêmes ou parfois avec l'aide d'un professionnel. Le module de formation leur a principalement permis de connaître « leurs points forts et faibles » (66 %), d'identifier et de valoriser leurs compétences (61 %), de faire un bilan de compétences (57 %) et d'avoir une meilleure confiance en eux (60 %). Une partie d'entre eux, en particulier les volontaires peu ou pas diplômés, a découvert de nouveaux secteurs professionnels. Ainsi, la fonction du module d'accompagnement se situe plutôt du côté de la logique de parcours, c'est-à-dire accompagner les volontaires dans l'élaboration ou la réalisation de leur projet de formation ou d'insertion professionnelle. Les volontaires qui déclarent avoir une idée plus claire de leur projet à la fin de leur service sont plus nombreux à valoriser l'apport du module d'accompagnement alors que les volontaires qui ne sont pas dans ce cas relativisent son intérêt. Le module, tout comme les structures fréquentées et les projets réalisés, contribue à la construction du projet personnel.

82 % des volontaires déclarent avoir une idée plus précise de leur projet professionnel (formation ou emploi), dont 72 % considèrent que c'est grâce au service civil. Ainsi, 58 % lient directement la clarification de leur projet à leur expérience volontaire. Le plus grand bénéfice concerne ceux qui avant leur service n'avaient pas d'idée du métier qu'ils souhaitaient exercer. C'est le cas de 35 % des volontaires. Les autres ont le plus souvent entériné leur projet. Seuls 5 % d'entre eux déclarent à la fin du service n'avoir aucune idée d'activité, les autres s'orientant vers la formation¹⁴ ou la préparation d'un concours (63 %), l'emploi (27 %) ou un second volontariat (5 %). Au sujet de la formation, les volontaires peu ou pas diplômés optent plutôt pour la recherche d'une formation professionnelle afin de compléter leur scolarité ou de se réorienter, alors que les volontaires titulaires du baccalauréat ou déjà diplômés de l'enseignement supérieur souhaitent terminer leurs études, ayant à la différence des premiers, accès à l'enseignement supérieur. En comparant leur projet de fin de service avec celui indiqué au début du service, il est possible de repérer l'existence d'un changement ou d'une continuité dans les choix des volontaires. 49 % se situent dans une continuité de projet : formation vers formation ou emploi vers emploi et 13 % l'ont changé : formation vers emploi ou emploi vers formation. Un tiers des volontaires est parvenu à définir son projet au cours de leur service. Alors qu'ils n'avaient « aucune idée » ou attendaient du service qu'il les aide, ils souhaitent désormais suivre une formation (63 %) ou trouver un emploi (30 %). Enfin, 6 % des volontaires restent dans une situation d'incertitude (maintien d'une absence de projet ou projet de départ abandonné). À la fin de leur service civique, les volontaires semblent s'inscrire dans une dynamique de projet, soit en maintenant leur projet antérieur au service, soit en en ayant élaboré un.

¹⁴ La formation recouvre trois situations : « Oui, je vais finir mes études ou préparer un examen d'entrée dans une école », « oui, je vais rechercher une formation professionnelle pour compléter mes études » et « oui, je vais rechercher une formation pour m'orienter dans un nouveau secteur ».

Unis-Cité constitue un exemple intéressant de mise en œuvre du service civique en France. En effet, il met en évidence que l'accès de jeunes aux origines sociales et aux parcours individuels hétérogènes repose sur une démarche associative clairement identifiée. Sans l'effort consenti en termes de recrutement, une partie des jeunes n'aurait pas nécessairement accès au service civique. De plus, le choix de proposer plusieurs missions aux volontaires au cours du service permet de répondre à des attentes différenciées. Si les volontaires s'inscrivent majoritairement dans une logique altruiste, l'existence d'une logique de formation et d'une logique de parcours dessine des usages différenciés de cette expérience. Or, cette inscription dans les parcours juvéniles constitue un enjeu du service civique. En effet, les jeunes se situent souvent à la croisée entre la formation et l'emploi. Le service civique semble participer à l'éclaircissement de leur orientation scolaire et professionnelle et, par conséquent, jouer un rôle de régulateur de leur parcours. ■

Bibliographie

Becquet V. (dir.) (2011), *L'expérience du service civil volontaire à Unis-Cité : quels enseignements pour le service civique ?*, INJRP.

Le Goaziou V., Mucchielli L. (dir.) (2006), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, La Découverte.

Loncle P. (2010), *Politiques de jeunesse. Les défis majeurs de l'intégration*, Presses universitaires de Rennes.

Ferry L. (2008), avec le Conseil d'analyse de la société, *Pour un service civique. Rapport au Président de la République*, Odile Jacob.

Marsaud A. (1994), *Rapport sur les formes civiles du service national*.

CNVA (2003), *Bilan de la vie associative 2000-2002*, La Documentation française.

Conférence permanente des coordinations associatives, *Analyser le potentiel et les freins au développement des formes d'engagements associatifs en France. Le cas du volontariat associatif*, Études et documents n° 7, 2009.